

## **UNDT/2011/095, Price**

### Décisions du TANU ou du TCNU

Délai de demande de révision administrative: En raison de la déclaration du tribunal d'appel à Costa, le tribunal des différends n'est pas en mesure de suspendre ou de renoncer aux délais en ce qui concerne l'examen administratif ou l'évaluation de la gestion, quelle que soit les circonstances de chaque cas. À moins qu'un cas approprié ne soit soumis au Tribunal d'appel et qu'il décide de limiter l'application apparemment absolue des déclarations de Costa telles qu'elle est actuellement, ce tribunal les suivrait, même lorsque le congé de maladie ou d'autres événements intermédiaires rendraient impossible le dépôt impossible pour Un candidat.

Communication conseillant de la «période de recherche»: cette communication transmet un certain nombre de résultats potentiels qui peuvent suivre l'abolition d'un poste, mais n'est lui-même qu'une communication préparatoire qui n'affecte pas la portée ou l'étendue des droits du demandeur. Il n'est donc pas à recevoir comme contestation d'une décision de «licenciement».

### Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Reclassement du poste.

### Principe(s) Juridique(s)

Suspension des limites de temps pendant les congés de maladie: certaines traditions acceptent qu'une période de prescription exinctée peut être suspendue si l'exécution d'une obligation est interdite par la force majeure ou le plus majeur. Les congés de maladie peuvent, dans un cas approprié, constituer une circonstance exceptionnelle ou faire un cas exceptionnel qui pourrait justifier la suspension ou la renonciation aux délais.

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Price

## Entité

Secrétariat de l'ONU

## Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2009/132

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

1 Jun 2011

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Congé de maladie

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

## Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 109.1(c)

TCNU Statut

- Article 8.3

## Jugements Connexes

UNDT/2009/051

UNDT/2010/085

2010-UNAT-013

2010-UNAT-036